

28 fév 2019 -12:22

28 février 2019 : EUTHANASIE – Chiffres de l'année 2018

Ces chiffres concernent les documents d'enregistrement des euthanasies pratiquées entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018 examinés par la Commission. Une analyse plus détaillée des euthanasies déclarées en 2018 sera faite dans le prochain rapport bisannuel de la Commission (rassemblant les données de 2018 et 2019).

Le nombre de déclarations reçues pendant cette période a été de 2357. La majorité était rédigée en néerlandais, concernait des patients âgés de 60 à 89 ans et un peu plus de femmes. Le plus souvent, l'euthanasie a eu lieu au domicile.

Les affections principales à l'origine des demandes d'euthanasie étaient soit des cancers, soit une combinaison de plusieurs affections (polyopathologies) qui n'étaient pas susceptibles de s'améliorer et qui occasionnaient de plus en plus de handicaps sérieux allant jusqu'à une défaillance d'organes. Le décès des patients était généralement attendu à brève échéance. Les patients dont le décès n'est manifestement pas attendu à brève échéance souffraient majoritairement de polyopathologies, alors que le décès de patients cancéreux est rarement considéré tel.

Les demandes d'euthanasie sur la base de troubles mentaux et du comportement restent marginales (2,4% de l'ensemble des euthanasies). Comme tous les dossiers d'euthanasies, ceux-ci respectent les conditions légales (patient capable ; demande écrite ; situation médicale sans issue ; souffrance constante, inapaisable et insupportable causée par une affection grave et incurable ; demande réfléchie et répétée).

Aucune euthanasie de mineur non émancipé n'a été enregistrée en 2018.

La Commission a estimé que toutes les déclarations reçues répondaient aux conditions essentielles de la loi et aucune n'a été transmise au procureur du Roi.

Chiffres détaillés

Le nombre de déclarations reçues en 2018 a été de 2357. Le nombre d'euthanasies enregistrées est resté stable (seulement 1,8 % d'augmentation).

Le nombre de documents d'enregistrement en français continue d'augmenter (76% NL / 24% FR).

67,1% des patients étaient âgés de plus de 70 ans et 41% avaient plus de 80 ans. L'euthanasie chez les patients de moins de 40 ans reste très limitée (1,7%). Ce sont surtout les patients des tranches d'âge 60, 70, 80 ans qui demandent l'euthanasie (75,8%). Le groupe de patients le plus important concerne la tranche d'âge entre 80 et 89 ans (29,9%).

En 2018, aucune déclaration relative à l'euthanasie de mineurs n'a été enregistrée.

Le nombre d'euthanasies ayant eu lieu au domicile (46,8%) progresse toujours, tandis que celles pratiquées à l'hôpital diminuent encore (36,1%). Le nombre d'euthanasies pratiquées dans les maisons de repos et maisons de repos et de soins continue d'augmenter (14,3%). Ceci correspond au souhait du patient de terminer sa vie chez lui.

Dans la grande majorité des cas (85,4%), le médecin estimait que le décès des patients était prévisible à brève échéance.

Pour la majorité des patients, plusieurs types de souffrances tant physiques que psychiques (à ne pas confondre avec les affections psychiatriques) ont été constatés simultanément (78,7%). Ces souffrances étaient toujours la conséquence d'une ou plusieurs affections graves et incurables.

Moins de 1% des euthanasies concernaient des patients inconscients ayant fait une déclaration anticipée.

Les affections à l'origine des euthanasies étaient surtout des tumeurs (cancers) (61,4%), des polyopathologies (18,6%), des maladies du système nerveux (8,3%), des maladies de l'appareil circulatoire (3,8%), des maladies de l'appareil respiratoire (2,4%) et des troubles mentaux et du comportement (2,4%).

Contacts presse

- Jacqueline Herremans, avocate
+32 (0)2 648 75 30
+32 (0)475 74 40 92
jacqueline.herremans@lallemand-legros.be

- Michèle Morret-Rauis, oncologue
+32(0)475 40 41 22
morret.rauis@gmail.com

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe & Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be